



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vendredi 13 juillet 2007

COMPTE-RENDU

L'an deux mil sept, le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil communautaire « Eure Madrie Seine », légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à Aubevoye, en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc RECHER, Président, et en présence de :

Messieurs AUZOU, BASSET, BOGAERT, BONNECARRERE, BOURBLANC, BOURIENNE, BOURY, CALVARIO, CHAMPEY, CHARDIN, CHAUVIERE, COURVOISIER, CRESTÉ, DECROIX, DERVILLE, DIOR, DROUET, DRUAIS, FESSOL, HUGOT, MAILLARD, MANFREDI, MULOT, NICOLAS, PAZAT, POHLAND, POTEL, ROSAY, THOREL,

Mesdames CHA VIER, EDLINE, HANNOTEAUX, HENRY, ROUSSEL,

Absents : Messieurs ERMONT, FRANCESCHINI, GLOTON, JUHEL, JUMEL, LEGUILLON, SIMON, VALLEYE, VOYDIE,
Mesdames BROCKAERT, DROUILLET, HORLAVILLE, RICHARD-GIORDANO, SAVALLE, VIDEAU,

Absent excusé :

Absent ayant donné autorisation :

Madame DERACHE à Monsieur THOREL,
Madame MEULIEN à Monsieur CHARDIN,
Monsieur NEUTENS à Monsieur ROSAY,
Monsieur RENAULT à Madame ROUSSEL,
Monsieur RONZONI à Monsieur BOGAERT,
Monsieur STREIFF à Monsieur BOURY,

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur HUET à Madame HENRY,
Monsieur LEQUETTE à Monsieur DROUET,

Secrétaire de séance : Monsieur MANFREDI,

Date de la convocation : 11 Juillet 2007

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 35
Votants : 37

CESSION COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE/R.B PROPERTIES EURL (RITCHIE BROS) D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 20HA 02A 51CA SIS A SAINT AUBIN SUR GAILLON

Monsieur COURVOISIER, rapporteur, indique à l'assemblée que la Société R.B. PROPERTIES EURL (RITCHIE BROS) dont le siège social est à Saint Germain en Laye (78), a fait part à la communauté de communes Eure Madrie Seine de son intention d'acquérir le lot n°2 soit un terrain d'une superficie totale de 20ha 02a 51ca cadastré section ZD n°355, 349, ZM 74, 72, 67, ZL 175, 178, 179, 180 de la 2^{ème} tranche de la ZAC des Champs Couette à Saint Aubin sur Gaillon.

Compte tenu des termes de la délibération du 14/12/05 relative au prix de vente des terrains de la ZAC des Champs Chouette à Saint Aubin sur Gaillon, la communauté de communes Eure Madrie Seine a donc proposé un prix de cession d'un montant total de 2 202 761 euros H.T. soit 2 634 502.16 euros TTC.

Le conseil communautaire :

Vu le compromis de vente signé en l'étude de Maître BOISTEL notaire à Gaillon le 20 juin 2006,

Vu le permis de construire déposé en mairie de Saint Aubin Saint Aubin sur Gaillon en décembre 2006,

Vu la délibération du 14/12/05 mentionnée ci-dessus,

Sur proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

DECIDE de céder à R.B PROPERTIES EURL (RITCHIE BROS) ou à toutes sociétés qui s'y substitueraient, un terrain d'une superficie totale de 20ha 02a 51ca, lot n°2, à Saint Aubin sur Gaillon cadastré section ZD n°355, 349, ZM 74, 72, 67, ZL 175, 178, 179, 180 de la 2^{ème} tranche de la ZAC des Champs Chouette à Saint Aubin sur Gaillon, pour un prix de vente de 2 202 761 euros H.T. soit 2 634 502.16 euros TTC,

AUTORISE le Président ou le 1^{er} Vice-Président, à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre la communauté de communes Eure Madrie Seine et R.B. PROPERTIES EURL (RITCHIE BROS), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE maître BOISTEL, notaire à Gaillon, à rédiger l'acte de cession; étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à :

- inscrire la recette au budget communautaire 2007 au compte 70151 – Terrains à aménager,
- produire aux services des impôts la déclaration de T.V.A. correspondante.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE
LA SEANCE EST LEVEE A 18H20**